



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL21-DE



Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 33
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

21- MARCHÉS DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DU RESTAURANT SCOLAIRE, RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION D'UN OFFICE, D'UNE SALLE DE RESTAURATION ET D'UNE SALLE POLYVALENTE – RESTAURANT JACQUES PRÉVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre des travaux de rénovation du restaurant de l'école Prévert, le Conseil municipal, par délibération n°30 du 11 décembre 2023, a notamment approuvé le programme des travaux consistant d'une part, à transformer le rez-de-chaussée de la maison jouxtant le restaurant scolaire en office avec vestiaires personnel office et d'autre part, à démolir l'actuel restaurant scolaire afin d'y construire en lieu et place une salle de restauration, une salle polyvalente avec des sanitaires et un préau, pour un coût global de 1 248 000,00 € HT initialement répartis en 19 lots :

- Lot 1 : Démolition / Désamiantage
- Lot 2 : Terrassement / VRD
- Lot 3 : Maçonnerie
- Lot 4 : Charpente bois
- Lot 5 : Ossature bois / Bardage
- Lot 6 : Enduits extérieurs
- Lot 7 : Couverture
- Lot 8 : Etanchéité
- Lot 9 : Serrurerie

- Lot 10 : Menuiseries extérieures
- Lot 11 : Menuiseries intérieures
- Lot 12 : Cloisons sèches / Isolation
- Lot 13 : Cloisonnement frigorifique
- Lot 14 : Carrelage – faïence
- Lot 15 : Peinture et revêtements de sol
- Lot 16 : Faux plafonds
- Lot 17 : Plomberie / Chauffage / VMC
- Lot 18 : Electricité
- Lot 19 : Matériel de cuisine.

Lors de la phase Projet et de l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises, l'allotissement a été réadapté suites aux remarques de l'Architecte des Bâtiments de France et des évolutions techniques liées au projet :

- La dénomination du lot 3 « *Maçonnerie* » est remplacée par « *Gros œuvre* »,
- Il a été inclus dans le lot 4 « *Charpente bois* » l'« *Ossature bois* » et la suppression du « *Bardage* » (initialement lot 5),
- Le lot 6 « *Enduits extérieurs* » est supprimé,
- Le lot 7 « *Couverture* » initialement prévue en membrane est remplacée par une couverture en zinc, c'est pourquoi la dénomination devient lot 5 « *couverture zinc et ardoise* » et le lot 8 « *Etanchéité* » est supprimé,
- Le lot 12 « *Cloisons sèches / Isolation* » a été remanié avec le lot 16 « *Faux Plafonds* » afin de constituer les lots suivants :
 - o Lot 10 « *Cloisons sèches / Plafonds plaques de plâtre* »
 - o Lot 14 « *Plafonds suspendus – Isolation* »,
- La dénomination du lot 13 « *Cloisonnement frigorifique* » est remplacée par lot 11 « *Cloisons doublages isothermes* »,
- Le lot 15 « *Peinture et revêtements de sol* » est renommé lot 13 « *Peinture et sols collés* »,
- La dénomination du lot 17 « *Plomberie / Chauffage / VMC* » est remplacée par lot 15 « *Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires* »,
- La dénomination du lot 18 « *Electricité* » est remplacée par lot 16 « *Electricité courants forts et faibles* ».

Ainsi, les travaux sont désormais répartis en 17 lots suivants :

- Lot 01 : Démolition / Désamiantage
- Lot 02 : Terrassement - VRD
- Lot 03 : Gros œuvre
- Lot 04 : Charpente & ossature bois
- Lot 05 : Couverture zinc et ardoise
- Lot 06 : Etanchéité
- Lot 07 : Serrurerie
- Lot 08 : Menuiseries extérieures
- Lot 09 : Menuiseries intérieures
- Lot 10 : Cloisons sèches – Plafond plaques de plâtre
- Lot 11 : Cloisons doublages isothermes
- Lot 12 : Carrelage - Faïence
- Lot 13 : Peinture – Sols collés
- Lot 14 : Plafonds suspendus - Isolation
- Lot 15 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires
- Lot 16 : Electricité courants forts et faibles
- Lot 17 : Matériel de cuisine.

A l'issue de la mise en œuvre d'une procédure adaptée, la Commission MAPA réunie le 9 septembre 2024, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

- d'attribuer les lots 1, 8, 11, 13 et 17 de la façon suivante :
 - Lot 01 : Démolition / Désamiantage à DELLTRA TRAVAUX PUBLICS – 85130 La Gaubretière pour un montant de 47 974,96 € HT ;
 - Lot 08 : Menuiseries extérieures à BONNET GUY – 85500 Les Herbiers pour un montant de 134 155,00 € HT ;
 - Lot 11 : Cloisons doublages isothermes à VSA AMENAGEMENT SARL – 44830 Bouaye pour un montant de 28 962,14 € HT ;
 - Lot 13 : Peinture – Sols collés à SAS MERLET DECO – 79140 Cerizay pour un montant de 29 985,45 € HT ;
 - Lot 17 : Matériel de cuisine à ABC FROID – 85510 Le Boupère pour un montant de 60 000,00 € HT ;

et de procéder à des négociations pour les lots 2 à 7, 9, 10, 12, 14 à 16.

A l'issue des négociations, la Commission MAPA réunie le 16 septembre 2024, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé :

- d'attribuer les lots 2 à 7, 9, 10, 12, 14 à 16 de la façon suivante :
 - Lot 02 : Terrassement - VRD à DELLTRA TRAVAUX PUBLICS – 85130 La Gaubretière pour un montant de 44 383,10 € HT ;
 - Lot 03 : Gros œuvre à SAS DEFONTAINE – 49280 La Séguinière pour un montant de 230 000,00 € HT ;
 - Lot 04 : Charpente & ossature bois à LES CHARPENTIER DE L'ATLANTIQUE – 85600 La Boissière de Montaigu pour un montant de 74 700,00 € HT ;
 - Lot 05 : Couverture zinc et ardoise à SARL OGER LEFRECHE – 49300 Cholet pour un montant de 73 361,33 € HT ;
 - Lot 06 : Etanchéité à OUEST ETANCHE – 85150 Landeronde pour un montant de 28 474,55 € HT ;
 - Lot 07 : Serrurerie à TALON SAS – 85600 La Boissière de Montaigu pour un montant de 73 140,00 € HT ;
 - Lot 09 : Menuiseries intérieures à GODARD MENUISERIE SAS – 85250 Saint Fulgent pour un montant de 46 216,80 € HT (offre de base) ;
 - Lot 10 : Cloisons sèches – Plafond plaques de plâtre à SAS SONISO – 49300 Cholet pour un montant de 62 500,00 € HT ;
 - Lot 12 : Carrelage - Faïence à SARL CAILLAUD VRIGNAUD – 85500 Les Herbiers pour un montant de 36 200,00 € HT ;
 - Lot 14 : Plafonds suspendus - Isolation à SAS SONISO – 49300 Cholet pour un montant de 47 500,00 € HT ;
 - Lot 15 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires à SARL BREGEON MAUDET – 85500 Les Herbiers pour un montant de 153 631,68 € HT ;
 - Lot 16 : Electricité courants forts et faibles à OUVRARD SA – 85500 Les Herbiers pour un montant de 76 500,00 € HT ;

Soit un montant total de travaux de 1 247 685,01 € HT.

Compte tenu du nouvel allotissement et de l'autorisation votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 décembre 2023 pour signer les marchés, il convient d'approuver le nouveau montant des travaux, tel que décrit ci-dessus.

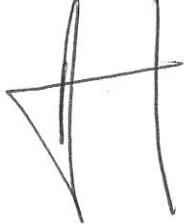
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,
Vu la délibération n°30 du Conseil municipal du 11 décembre 2023,
Vu le budget principal 2024, Opération APCP 9201005 - Compte 212-2313 – GS01,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024,
Vu le rapport Patrice BOUANCHEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer les marchés de travaux tels qu'ils ont été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA et décrits ci-dessus, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Fabrice ABRAHAM
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024